

# Anticiper et agir pour préserver votre activité professionnelle

Je risque d'être en difficulté au travail du fait de ma santé  
(Douleurs, allergie, stress, insomnie...)

A tout moment, (en arrêt ou non) vous pouvez demander un rendez-vous auprès de votre Service de Prévention et de Santé au Travail



Ce rendez-vous permet de vous accompagner dans la recherche de solutions.

*Si vous êtes en arrêt, cette visite ne remet pas en cause votre arrêt de travail.*

Contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail



[www.presanse-normandie.org/membres](http://www.presanse-normandie.org/membres)

